

ABONNEMENT

| SAUMUR | |
|------------|--------|
| Un an | 18 fr. |
| Six mois | 9 |
| Trois mois | 4 50 |
| POSTE | |
| Un an | 20 fr. |
| Six mois | 10 |
| Trois mois | 5 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------|----|
| Annonces, la ligne.... | 20 |
| Réclames, —..... | 30 |
| Faits divers —..... | 75 |

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 29 SEPTEMBRE

Conseil des ministres à Fontainebleau

Le Conseil des ministres a commencé hier à 11 heures sous la présidence de M. Carnot.

Le Conseil a approuvé dans ses grandes lignes le programme déjà publié au sujet des fêtes franco-russes.

Le Président de la République offrira aux officiers russes le jour de leur arrivée à Paris un dîner et le jour de leur départ un déjeuner.

Dans l'interval, le Conseil municipal organisera des fêtes qui dureront deux jours.

Il y aura d'abord une soirée de gala à l'Opéra, organisée par la presse aux frais de l'Etat, puis le lendemain une grande fête dans la galerie de 30 mètres.

Des déjeuners suivis de réceptions auront lieu chez le président du Conseil, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre.

Un carrousel militaire sera offert par le général Loizillon dans l'après-midi.

Un dîner suivi de bal aura lieu au ministère de la marine.

Au retour, les marins russes s'arrêteront à Lyon et à Marseille.

Avant le départ de l'escadre russe aura lieu le lancement du cuirassé *Jauréguiberry*.

Il est bien entendu que ces dispositions ne seront définitives qu'après entente préalable entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de Russie.

Hier, à Fontainebleau, le déjeuner n'a été servi qu'à midi 3/4.

Après une promenade dans le Jardin des Anglais, les ministres ont été reconduits à la gare avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

MANQUE DE MÉMOIRE

Le *Temps* s'inquiète — et il n'a pas tort — du retour périodique des agitations grévistes et de graves difficultés. Le *Temps* va jusqu'à se demander si le jour ne viendra pas où les propriétaires miniers, las des dangers que courent leurs capitaux, abandonneront leurs entreprises.

Le *Temps* n'oublie qu'une chose, mais qui a son importance : la part de responsabilité qu'il a dans la situation politique de Basly, l'agitateur professionnel et le meneur principal des grèves dans les charbonnages français.

Basly doit sa première élection, en 1885, au concours du *Temps*, organe de la concentration républicaine. Il était sur la liste du *Temps*, qui passa à Paris contre la liste conservatrice. Le *Temps* paraît avoir oublié ce détail de l'histoire contemporaine. Il n'est pas mauvais de le lui rappeler à l'occasion.

INFORMATIONS

M. VIETTE. — Les *Tablettes* croient pouvoir affirmer, de source certaine, que M. Viette, ministre des travaux publics, aura cessé de faire partie du cabinet avant la rentrée des Chambres.

LE GÉNÉRAL RIU. — Plusieurs députés se proposent de porter comme candidat à la questure M. le général Riu qui, en raison des délicates fonctions qu'il a remplies à la Chambre avec une intelligence et un tact auxquels tous les députés se plaisent à rendre hommage, se trouve naturellement désigné au choix de ses collègues pour occuper ce poste.

RENTREE DE M. CARNOT. — On annonce que le Président de la République quittera Fontainebleau dimanche pour rentrer à Paris.

M. CARNOT. — Le Président de la République a une peur verte d'une porte d'église.

Les crucifix lui causent des cauchemars et l'on a soin lorsqu'il voyage de déguiser sous la verdure les croix du chemin.

Aussi, dans le programme des fêtes franco-russes, a-t-on supprimé tout ce qui pourrait avoir une apparence religieuse, et cependant les Russes ont manifesté le désir d'aller à Notre-Dame où ils seront reçus par le cardinal Richard. Mais les personnages officiels français resteront à la porte.

LES FÊTES DE TOULON. — On sait que des dissentiments se sont élevés entre le gouvernement et la municipalité de Toulon au sujet des dépenses nécessitées par la réception des marins russes.

La ville de Toulon voulait dépenser 500,000 francs, mais elle n'a pas d'argent et elle comptait sur l'aide du gouvernement.

Le président du Conseil a refusé absolument de contribuer à ces dépenses, estimant que les fêtes organisées à Paris coûteraient déjà suffisamment cher.

Et voilà la ville de Toulon obligée de réduire son programme de fêtes, de retrancher ici ou là dans les dépenses projetées.

Ce qu'il y a d'écœurant, c'est de voir discuter publiquement ces comptes de ménage, mettre tout le monde — et nos hôtes — au courant de ces détails mesquins.

La municipalité de Toulon informe ses concitoyens que le drapeau russe fond jaune à aigle noir étant le drapeau personnel du Tsar, ne doit pas se montrer dans les manifestations de la rue. Les seuls drapeaux que l'on doive arborer sont le drapeau de la marine (fond blanc et la croix de Saint-André bleue) et le drapeau national (blanc, bleu, rouge). Elle les invite à suivre rigoureusement ces indications lors de la réception de l'escadre russe à Toulon.

LA GRÈVE DES MINEURS. — La situation ne s'est point sensiblement modifiée dans les bassins miniers en grève. Dans le Pas-de-Calais, sauf à Ferfay et à Vendin, le chômage continue; par contre, dans le Nord, la grève paraît en décroissance, et tout porte à croire que, dans quelques jours, les ouvriers auront repris le travail, même à Aniche et à l'Escarpelle.

Les excitations des Basly et Lamendin n'auront en somme pas produit l'effet attendu.

On télégraphie de Lille que les citoyens Moché et Hermann adressent aux mineurs du Nord et de l'Escarpelle un appel les invitant à continuer la grève.

IL LEUR FAUT UNE DIRECTION. — Un fait cu-

rieux de l'état d'esprit qui règne actuellement chez certains ouvriers, c'est le besoin de se soumettre à la direction d'un agitateur quelconque.

En voici un nouvel exemple :

L'agglomération des travailleurs de l'Allier, composée en majeure partie d'ouvriers mineurs, a écrit à M. Baudin, député, pour lui demander si oui ou non les ouvriers de l'Allier devaient se déclarer en grève.

M. Baudin a répondu immédiatement qu'on veuille bien envoyer un délégué à Paris afin de s'entendre à ce sujet.

Par conséquent les mineurs de l'Allier ne se jugent pas capables de savoir si leur intérêt exige ou repousse la grève.

Ils vont, pour cela, demander conseil à un député qui ne connaît absolument rien à leur situation ni à leurs besoins.

C'est une étrange aberration d'esprit.

LA NOTE JUSTE. — Le *Soleil* publie la note suivante :

« Nous avons connu un temps où l'on considérait comme un devoir, dans la presse française, de respecter les exilés. Ces scrupules sont passés de mode.

» On a chassé de sa patrie le Comte de Paris sans avoir jamais pu invoquer contre lui un autre grief que sa naissance. Aujourd'hui on travestit et on calomnie ses actes les plus simples et les plus honorables. Il va voir l'Empereur de Russie. On l'accuse, à ce propos, de manquer de patriotisme. Qu'est-ce à dire? L'Empereur de Russie est donc un ennemi de la France? Non, c'est son allié. Que signifie alors une accusation que personne ne peut prendre au sérieux?

» Les princes d'Orléans n'ont de leçons de patriotisme à recevoir de personne. Partout où ils se trouveront, même sur la terre d'exil, la France sait qu'elle peut les compter toujours parmi ses enfants les plus fidèles et les plus dévoués. — Edouard Hervé. »

L'ORDRE DE SAINT-ANDRÉ. — L'ordre qui, en Russie, prime tous les autres, est celui de Saint-André. Il ne comporte que des grands-croix. Quand on est décoré de cet ordre, on a le droit de porter toutes les autres décorations russes.

Le ruban en est bleu de ciel; il se porte en sautoir comme le grand cordon de la Légion d'honneur.

Il y a en France trois cordons de Saint-André : M. Carnot et les maréchaux Canrobert et de Mac-Mahon.

Il y a, en Russie, outre les grands-ducs, huit grands-croix de la Légion d'honneur :

Le général Milutine, ancien ministre de la guerre; le général Yannovski, ministre actuel; le baron de Mohrenheim, le général Richter, chef de la maison militaire de l'Empereur; le comte Woronzoff Dashkow, ministre de sa maison; les comtes Pahlen et de Reutern, ministres, et le général Timaschew.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE. — Le bureau des Étrangers a reçu avant-hier 1,443 déclarations.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL. — Les dernières nouvelles de Rio-de-Janeiro annoncent que l'état de siège est proclamé et que le Congrès

a clos ses séances. Les insurgés ont pris Rio-Grande. Ces nouvelles semblent annoncer que le gouvernement toucherait à l'heure de sa chute définitive.

LES FÊTES FRANCO-RUSSES

Le président de la commission des théâtres, M. Arthur Meyer, a donné connaissance, à ses collègues de la commission, du rapport sur l'organisation de la représentation de gala dont ils avaient bien voulu le charger.

Le programme de la représentation se composera, au point de vue français, de l'ouverture du *Roi de Lahore* (Massenet), le 4^e acte d'*Hamlet* (Ambroise Thomas), l'ouverture de *Henri VIII* (Saint-Saëns), le 3^e acte de *Salammbô* (Reyer), l'entr'acte de *Patrie* (Paladilhe), le 5^e acte de *Faust* (Gounod).

Après un entr'acte, pendant lequel les marins russes visiteront le foyer de la danse et le grand foyer, où un lunch leur sera offert, commencera le spectacle russe.

Après l'ouverture de la *Vie pour le Czar*, le rideau se lèvera sur le décor du grand escalier du palais de Fontainebleau, dans *Ascanio*. Au milieu d'un déploiement de trois cent cinquante figurants en costumes russes, les chœurs chanteront des airs de Tchaikowsky et de Rubinstein; aux chœurs succéderont des danses russes, exécutées par les premiers sujets du corps de ballet de l'Opéra; enfin, après l'hymne russe, chanté en russe par tous les artistes, grande apothéose : « la Paix unissant la France et la Russie ».

Et le service obligatoire ?

Un journal de l'Est signale le cas de M. Mirman, député de Reims; il est assez curieux :

« M. Mirman a vingt-neuf ans, professeur au lycée de Reims, il n'a pas fait de service militaire : il ne l'a pas fait, parce qu'il avait contracté l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public. Il n'a pas même eu une année à passer sous les drapeaux, son engagement ayant été signé avant l'adoption de la loi du 15 juillet 1889.

» Lorsque, pour un cas quelconque, l'engagement est rompu, le contractant est tenu de faire immédiatement son service militaire.

» M. Mirman qui, par suite de sa nomination aux fonctions législatives, est obligé d'abandonner l'Université, ne se trouve donc pas en règle avec l'autorité militaire. Le député de Reims a, je l'ai dit, vingt-neuf ans; au-delà de trente ans, on ne fait plus partie de l'armée active.

» Dans ces conditions, M. Mirman aurait leuré l'Université, et il échapperait à la loi militaire. »

Sellenick

Voici quelques détails sur Sellenick, l'ancien chef de musique de la garde républicaine, qui vient de mourir aux Andelys, à l'âge de 73 ans.

Fils de musicien, dès l'âge de six ans Sellenick jouait du violon. Il débuta comme chef

d'orchestre au théâtre de Strasbourg sous la direction de M. Halanzier. C'est sur la demande du colonel du 2^e voltigeurs de la garde qu'il entra dans l'armée, en prenant le commandement de la musique de ce régiment qu'il conserva jusqu'à la fin de l'Empire.

Fait prisonnier à Metz, il devint chef de musique de la 2^e légion de la garde républicaine et, à la retraite de Paulus, chef de musique de la 1^{re} légion, les deux musiques furent fondues en une seule sous la direction de Sellenick. C'est en décembre 1884 que le chef aimé du public parisien prit sa retraite.

Sellenick n'était pas seulement un excellent chef d'orchestre; c'était aussi un compositeur remarquable. Il est l'auteur d'un grand nombre de symphonies, marches, fantaisies, etc., dont la plus connue est la *Marche indienne*, qu'il improvisa à Londres en 1879, pour une fête de bienfaisance donnée au profit de l'hôpital français.

Cette symphonie lui valut une bague du prince de Galles; absolument appropriée à la musique militaire, la *Marche indienne* fut jouée par la musique de la garde à presque toutes les cérémonies de l'Exposition de 1889.

Sellenick était chevalier de la Légion d'honneur.

C'était un excellent homme qui, depuis sa retraite, passait la plus grande partie de son temps à pêcher et à faire de longues promenades dans les environs des Andelys.

Les musiciens de la garde républicaine ont été autorisés à se rendre individuellement et en tenue, avant-hier, aux Andelys, pour assister aux obsèques de leur ancien chef; ils ont emporté une magnifique couronne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 septembre 1893.

La tenue générale du marché a été satisfaisante. Les affaires ont été plus nombreuses et il est visible que l'on cherche à obtenir une liquidation en hausse. Le 3 0/0 s'avance à 98.32; le 4 1/2 est mieux tenu à 104.47.

L'Italien clôture à 84.50.

L'Extérieure a perdu et repris le cours de 64, la tendance est ferme, mais il n'y a pas d'animation.

Sur les sociétés de crédit, il n'y a aucun changement notable à relever sauf sur la Banque de France qui revient à 4,040.

Le Crédit Foncier est demandé à 976.25. Les petits capitalistes recherchent avec empressement les cinquièmes fonciers 1885, beaucoup plus abordables aux bourses modestes que l'obligation entière.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient à 488.75.

Le Crédit Lyonnais a des transactions suivies à 756.25.

La Société Générale est sans mouvement à 468.50.

A signaler un nouveau progrès de l'obligation des Immeubles de France à 374.25; le 4 0/0 est ferme à 468.

Le marché paraît bien disposé à l'égard de la société de Kébao qui a su créer en quelques années, sur un îlot stérile, une entreprise dont

l'avenir n'est plus contesté.

L'obligation du Chemin de Fer de l'Equateur finit à 190.

On traite l'obligation des Chemins Economiques à 421.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 29 SEPTEMBRE
Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

| | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|--------------------|--------------|
| Hier soir, à 5 h. | | + 13° |
| Ce matin, à 8 h. | | + 12° |
| Midi, | 742 ^{m/m} | + 16° |
| Hausse | » ^{m/m} | |
| Baisse | 17 ^{m/m} | |
| Température minima de la nuit | | + 10° |

Le commandant de l'École de cavalerie

Le bruit court en ville que M. le général Massiet quitte l'École de cavalerie pour prendre le commandement d'une brigade.

On nous télégraphie de Paris que le successeur du général Massiet serait le colonel Raimond (Georges), du 40^e hussards, ancien directeur des études à l'École de cavalerie.

Le départ des réservistes

Le départ des réservistes est définitivement fixé à demain samedi. Les hommes seront tous désarmés dans la journée, et le soir ils se rendront, par détachement, sous la conduite de leurs sous-officiers, aux différentes gares où ils devront prendre les voies ferrées pour leurs destinations particulières.

Inspecteur du travail

M. Bris, conducteur des ponts et chaussées à Civray, est nommé inspecteur du travail pour les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire, avec résidence au Mans.

Agriculture. — Concours de la prime d'honneur en 1893

Par arrêté du ministre de l'agriculture, les concours de la prime d'honneur, des prix culturels, d'irrigation et de spécialités, de la grande et de la moyenne culture, de la prime d'honneur de la petite culture, de l'horticulture et de l'arboriculture, des prix réservés aux journaliers ruraux et aux serviteurs à gages auront lieu en 1894 dans le département de Maine-et-Loire.

Les récompenses seront décernées à la distribution solennelle des prix du concours régional qui aura lieu l'année suivante dans le département.

Les déclarations devront être établies en double exemplaire d'après les spécimens déposés à la préfecture où les candidats pourront s'en faire délivrer.

Elles devront être adressées à la préfecture

avant le 1^{er} mars de l'année où a lieu le concours. Ce détail est de rigueur absolue.

Les candidats peuvent, dès maintenant, demander à la préfecture des feuilles de déclaration.

Concours d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine

Le concours d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine, qui devait avoir lieu à Angers le dimanche 1^{er} octobre, est prorogé à l'année prochaine. Par suite d'un accord intervenu entre l'administration préfectorale et la Société industrielle et agricole, la subvention annuelle de 1,000 fr. accordée à cette Société, par le gouvernement de la République, pour encouragement à l'agriculture, sera répartie en « primes culturelles » aux fermiers et cultivateurs qui occupent le territoire compris entre la rive gauche de la Loire et les frontières Sud et Ouest du département de Maine-et-Loire, et exploitent directement leurs terres.

Le programme du concours des primes culturelles sera publié prochainement.

Engagements volontaires de trois ans

Le ministre de la guerre a décidé que du 4^{er} octobre au 31 décembre 1893, les régiments d'infanterie, de zouaves, de tirailleurs algériens, d'artillerie, du génie et le régiment des sapeurs-pompiers pourraient recevoir chacun cinq engagés volontaires de trois ans; ce chiffre est réduit à trois pour les bataillons de chasseurs et les bataillons d'artillerie de forteresse.

Les corps de troupe de cavalerie ne recevront aucun engagé de trois ans.

Les engagements volontaires de quatre et de cinq ans continuent à être admis pour tous les corps d'infanterie, de cavalerie et du génie, sans limitation de nombre.

Tous les jeunes gens se trouvant dans l'une des situations indiquées à l'article 23 de la loi du 13 juillet 1889 (instituteurs, élèves ecclésiastiques, étudiants en médecine et en pharmacie, etc.) peuvent signer un engagement de trois ans, avec faculté d'envoi en congé au bout d'une année de présence sous les drapeaux, en produisant les justifications exigées.

Le nombre de ces engagements n'est pas limité; mais ils ne doivent être acceptés que pour les régiments d'infanterie, d'artillerie et du génie désignés pour recevoir les jeunes soldats d'un an de la classe de 1892 de la subdivision où la famille des engagés est domiciliée.

Ces engagements ne pourront être reçus avant le 4^{er} octobre et cesseront de l'être à partir de la date de la mise en route des hommes d'un an de la classe 1892, c'est-à-dire du 4^{er} au 3 novembre prochain.

Le recrutement

Le ministre de la guerre vient d'adresser les instructions pour la mise en route des

jeunes gens incorporés pour un an en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi sur le recrutement.

Les étudiants en médecine et en pharmacie seront incorporés dans les mêmes corps de troupe que les recrues de leur subdivision.

Les jeunes gens qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir le diplôme de vétérinaire seront affectés à des corps de troupes à cheval (artillerie et escadrons du train).

Le ministre de la guerre écrit que l'année de service imposée aux dispensés doit être uniquement consacrée à l'accomplissement de leurs obligations militaires: sous aucun prétexte, ils ne pourront recevoir des exemptions de service à l'effet de poursuivre leurs études.

L'armée territoriale

Nous avons dit que l'armée territoriale n'aura pas de période d'instruction en 1894.

On sait que, par suite du remaniement des classes opéré par application de la loi du 19 juillet 1892, qui a treint tous les hommes valides de vingt à quarant-cinq ans au service militaire, le prochain appel de l'armée territoriale n'aura lieu qu'en 1896 et portera sur les classes 1880 et 1881.

Les sous-lieutenants de réserve

Pour assurer plus complètement le recrutement des sous-lieutenants de réserve, le général Loizillon vient d'envoyer d'urgence aux chefs de corps où s'exercent des caporaux et des brigadiers dispensés du service, en vertu de l'article 23 de la loi sur le recrutement, l'autorisation de nommer au grade de sergent ou de maréchal des logis tous ceux qui seront reconnus aptes pendant leur période de quatre semaines à concourir ultérieurement pour le grade de sous-lieutenant.

Suicide à Epieds

Le nommé Paul Cormier, âgé de 37 ans, né à Saumur, journalier à Epieds, vient de mettre fin à ses jours en s'empoisonnant avec de l'arsenic.

Voici dans quelles circonstances, d'après le récit que sa femme en a fait :

C'était le 26 septembre. Je me suis levée à 6 heures, laissant mon mari au lit, le croyant fatigué. Tout en vaquant aux soins de mon ménage, je remarquai chez lui des façons peu ordinaires. Aussi, à 8 heures, il se leva et prit un verre d'eau, et, saisissant un livre placé sur une planche, il se remit au lit, posant son livre auprès de lui. Il prit un second verre d'eau, se leva de nouveau et sortit dans l'écurie. Tout cela me semblait extraordinaire. Aussi je le suivis et, le trouvant debout près de la crèche avec un troisième verre d'eau, je lui demandai ce qu'il faisait ainsi.

Rien, me dit-il. Je le quittai pour me remettre à mon travail, et, quelque temps après,

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE. — Le Contrat

(Suite)

Quand elle fut arrivée à la porte, elle l'ouvrit doucement :

— Voici Mademoiselle, dit-elle...

Et elle s'esquiva, après avoir posé sa lumière sur une table.

M^{lle} de Millanges entra, haute, droite, semblable à une apparition céleste...

Un cri, cri inarticulé de joie et d'espoir avait répondu à la phrase de Louise : Voici Mademoiselle !

Et Ariane avait porté la main à son cœur, car elle en avait reconnu le son, l'expression.

Elle regarda devant elle, aperçut Edgar et le reconnut à ses yeux fixés sur elle, à ses yeux ardents qui la dévoraient.

— Vous ! dit-elle.

— Moi... qui vous aime, qui vous adore plus que jamais, fit le jeune homme, qui tomba à genoux.

— Quelle imprudence !... murmura la jeune fille, très émue. Si on vous savait ici ! Si Louise...

— Il n'y a pour moi sur la terre, dit avec chaleur le jeune homme, qu'une douleur, qu'un malheur, qu'une catastrophe que je redoute, c'est le malheur d'être séparé de vous... Tout le reste !...

Et il embrassa éperdument les genoux et le bas de la robe de celle qu'il aimait par-dessus tout.

Ariane le fit relever.

— Soyez raisonnable, dit-elle, je n'ai que peu d'instant à vous accorder. Dites-moi vite ce que vous avez à me dire.

— Oui, fit Edgar avec amertume, vous êtes pressée d'aller le rejoindre. Il est arrivé sans doute... Il vous attend.

La jeune fille tressaillit et devint pâle.

— Qui ? dit-elle.

— Votre nouveau fiancé, le traître, l'infâme Henri Soulac... Vous êtes parée pour lui... Vous avez voulu que je vous visse dans la toilette de fiançailles.

— Edgar ! fit Ariane, que l'angoisse étrange.

Le jeune homme étendit le bras.

— Allez ! que je ne lui dérobie pas une minute de votre présence ! Vous avez hâte de le rejoindre.

La jeune fille se tordait les bras.

— Comme vous êtes injuste ! s'écria-t-elle.

— Il est inutile, reprit Edgar, d'essayer de me donner le change. Je sais tout... Henri Soulac est là. On signe votre contrat ce soir... C'est pour cela que je suis venu... C'est pour cela que je n'ai reculé devant rien. Je voulais vous voir une dernière fois avant de mourir.

— Mourir ! fit M^{lle} de Millanges.

— Vous n'espérez pas, n'est-ce pas, que je survivrai à une pareille douleur ?

— Edgar, écoutez-moi ! supplia la jeune fille.

Mais Edgar n'entendait rien.

Il était tout aux pensées cruelles qui l'avaient assiégé pendant qu'il attendait seul, sous les fenêtres, à quelques pas du salon illuminé pour son rival... Il était tout à sa rage, à sa jalousie.

Il poursuivit :

— Vous m'avez abandonné, vous aussi.

— Moi ! s'écria la jeune fille interdite.

— Vous me croyez coupable comme les autres.

— Moi ! moi !

— Après les promesses que vous m'avez faites !

M^{lle} de Millanges contemplant le jeune homme, celui qu'elle aimait, avec une stupeur qui croissait à chaque parole de lui. Elle ne le reconnaissait plus.

— Mais vous perdez la raison, Edgar. Remettez-vous ! vous en êtes venu à douter de moi !...

— Puisque je vous vois devant moi en toilette de bal, l'attendant !

— Si vous saviez... soupira la jeune fille.

— Vous auriez pu, du moins, m'épargner ce nouveau genre de douleur.

Ariane prit la main de son ami.

— Edgar, répéta-t-elle, écoutez-moi ! Je vous jure que vous vous trompez, que vous me jugez mal !

— Ce n'est pas ce soir que l'on signe votre contrat ? Vous n'êtes pas habillée pour cette cérémonie ! fit amèrement le jeune homme.

— Oui, c'est vrai ! les apparences sont contre moi ; mais quand vous saurez...

— Moi qui avais tant de foi en vous ! Moi

mon mari entra à la maison pour se recoucher et lire de nouveau.

Ne voyant plus son verre, je le cherchai sur ses indications dans la crèche, où il disait l'avoir laissé, mais en réalité je le trouvai dans la cuve de la meule à aiguiser.

Une troisième fois, il se leva et écrivit un billet qu'il me donna, et sur lequel il disait qu'il venait de s'empoisonner avec de l'arsenic acheté l'hiver dernier pour tuer des rats.

Il se recoucha et lut pendant un heure et demie; il avait sa montre auprès de lui, et, en la consultant, il me disait : « Je puis mourir dans 4, 6, 8, 10 ou 11 heures après l'absorption du poison. »

À 9 heures 1/2, il fut pris d'un premier vomissement. Je commençais à m'effrayer et lui demandais si vraiment il avait absorbé de l'arsenic. Sur sa réponse affirmative, je courus chez une voisine chercher du lait. Il n'en voulut point tout d'abord, et me repoussa. Mais quand il eut vomé une seconde fois et que les douleurs devinrent trop fortes, il en avala jusqu'à trois litres. Tout fut inutile. Il était affreux à voir, se tordant et hurlant d'une façon atroce sous l'action du poison.

Vers trois heures, je courus à Montreuil chercher le docteur Gaudrez, qui ne put venir qu'à 9 heures et demie, alors que mon mari était mort déjà depuis plusieurs heures.

On croit que Cormier n'avait pas toute sa raison; il buvait beaucoup d'alcool et avait l'air abruti. Depuis longtemps il disait qu'il voulait en finir avec la vie, à cause de sa mauvaise conduite, des peines qu'il faisait endurer à sa femme et de l'abandon dans lequel chacun le laissait.

Il y a sept ou huit ans, il essaya déjà de se tuer avec un revolver, et, il y a trois ans à peine, il tenta de s'asphyxier avec du charbon.

Voici le texte du billet qu'il écrivit à sa femme :

« Que l'on ne doute personne de ma mort; c'est moi qui me suis empoisonné, ma chère femme, pardonne-moi la malice que je t'ai faite. Ma mauvaise conduite m'a mené à cet acte là. Ne fais voir ça à personne, que si l'on doute de toi. A revoir. »

Entre voisins

Samedi dernier, un meunier d'Allonnes, nommé Coirier, pris de vin, a voulu, sans aucune provocation, essayer sa force sur son voisin Mabileau, cultivateur au même lieu.

Coirier commença par entrer dans la cour de Mabileau et l'interpella en ces termes :

« Viens donc ici, feignant, que je t'écrase. »

Mabileau ne bougea point, voyant qu'il avait affaire à un ivrogne. Mais les propos grossiers continuant, Mabileau sortit, malgré les instances de sa femme, pour éloigner poliment son importun voisin.

À peine arrivé auprès de lui, Coirier administra sur la figure de Mabileau un vigoureux

coup de poing, et, saisissant une boîte en bois, la lui lança à la tête. Mabileau porte plusieurs traces de blessures constatées et certifiées par le docteur Chapin, d'Allonnes.

La crue de la Maine

L'eau a monté considérablement dans la Maine depuis trois jours.

Les pieds de pile, au pont du Centre, à Angers, étaient depuis longtemps à sec; mais à présent, d'un quai à l'autre, le lit de la rivière est converti, à quelques centimètres au-dessus de l'étiage, c'est-à-dire que la saison des pluies a commencé et que, vraisemblablement, nous en avons fini avec la période de sécheresse dont l'agriculture a tant souffert.

La place Monprofi

Par arrêté du maire d'Angers, la place Saint-Nicolas, comprise entre les boulevards de Nantes et de Laval à leur jonction avec les rues Saint-Jacques et Saint-Nicolas, s'appellera *place Monprofi*.

Cet arrêté a été pris par suite d'une délibération du Conseil municipal d'Angers et d'un décret du Président de la République.

La statue de Théophraste Renaudot à Loudun

Nous lisons dans *l'Avenir de la Vienne* :

« Enfin ! Renaudot est sur son piédestal. »

« Toute la population a défilé sur la place de la Mairie. »

« De l'œuvre, je n'ai qu'un mot à dire, elle fait le plus grand honneur à M. Charron, un artiste d'avenir. »

« Mais les circonstances qui ont précédé ou qui vont suivre son érection, c'est autre chose; il y a matière à 10 volumes. »

« Ce qu'on a noirci de papier et fait de voyages à Paris pour avoir un morceau de ruban... un ministre, veux-je dire ! »

« C'est incalculable ! »

« Et tout ça pour arriver à quoi ? A rien ! Pas de ministre, pas d'inauguration, ou plutôt l'inauguration remise au mois de mai. »

Encore le feu dans les bois de Villandry

Un nouvel incendie a éclaté mardi dernier, vers une heure, dans les bois de M^{me} Hainquerlot.

Environ cinq hectares de futaie ont été détruits.

Quand donc serons-nous débarrassés de ces vagabonds qui, par vengeance ou pour toute autre cause, portent la désolation dans nos campagnes.

Allons, Messieurs les gendarmes, encore plus de vigilance.

Deux hectolitres de vin dans un cep de vigne

Au hameau du Treuil, commune de Fondettes (Indre-et-Loire), dans la propriété de M. Gatien Cormery, il existe un cep de grolleau qui a plus de cent ans d'existence. Ce vénérable pied de vigne jette ses nombreux rameaux

— et il vous le demandera, puisqu'il vous fiance aujourd'hui, — s'il vous demandait, dis-je, de devenir la femme d'Henri Soulac ?

— Oh ! cela, jamais ! fit énergiquement la jeune fille.

— Comment ferez-vous pour résister ? Vous n'êtes pas majeure.

— Je n'en sais rien, mais plutôt que de porter ce nom maudit...

Ariane s'arrêta.

— Eh bien !... fit Edgar.

— Eh bien ! je mourrais...

— Vous songez à mourir !...

— Que voulez-vous que je fasse ? que je résiste ouvertement à mon père ? que je dise « non ! » à la mairie ? que je suscite un scandale qui tuerait mon père ? J'aime mieux mourir moi-même.

— Et moi ? dit dououreusement Edgar.

Ariane défaillait.

Elle s'appuya sur le bras du jeune homme.

— Et moi ? reprit celui-ci, vous me laisseriez seul dans la vie, vous qui êtes tout mon bonheur, tout mon espoir !

— Nous mourrons ensemble, Edgar.

(A suivre.)

dans un gigantesque poirier, et nous avons assisté à la cueillette de ses raisins ces jours derniers.

Son propriétaire en a empli neuf hottées : c'est donc, en se basant sur onze hottées pour 250 litres, plus de deux hectolitres de vin que ce cep de vigne a rapporté.

De Saint-Petersbourg à Paris

Charles Terront, le fameux bicycliste, est parti mardi de Saint-Petersbourg, en bicyclette, pour atteindre Paris dans le plus court délai possible.

Il était exactement huit heures vingt-deux. Terront était accompagné des entraîneurs français Meyer, Echard, et d'un Russe.

Le temps était épouvantable; il y avait dix centimètres de boue sur les routes.

La distribution automatique des timbres-poste

On étudie, en ce moment, à la direction générale des postes et télégraphes, un système de distribution automatique des timbres-poste.

Si le système est adopté, des distributeurs seront placés dans les bureaux de postes et de télégraphes de Paris ainsi que sur les grandes voies publiques, et plus tard dans les bureaux de poste des grandes villes des départements. Ainsi se trouvera supprimée toute attente aux guichets... pour un timbre de trois sous.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 septembre. — Roger Métairaux, rue Saint-Nicolas, 9; — Hélène-Ernestine Boucheureau, rue de la Croix-Verte, 36; — Petronille-Alici Graziana, route de Varrains.

Le 28. — Pierre Rousseau, rue Saint-Jean, 50; — Gilbert-Aimé Boutin, rue d'Orléans, 87.

DÉCÈS

Le 27 septembre. — Louis-René Rabotteau, propriétaire, époux de Marie Lejeune, 72 ans, rue Cendrière, 15; — Gabriel-Georges Pichon, 15 jours, rue de Fenet, 19; — Henri Letourneau, 13 jours, rue Pharouelle.

Course de marche de Saumur à Toulon

Nous rappelons que c'est après-demain dimanche 1^{er} octobre que partiront de Saumur MM. Charles Brédif, de Saumur, et son rival Gabriel Doceul, de Nantes.

Départ à 7 heures du matin du *Comptoir Patriotique*, place de la Poste.

Les habitants de Saumur sont invités à voir s'éloigner les deux intrépides marcheurs, ainsi que les vélocipédistes qui doivent les accompagner.

FAITS DIVERS

LES GRANDES MANŒUVRES

Un dernier écho des grandes manœuvres de l'Oise et de la revue de Beauvais et qui montre la vive attraction qu'elles ont exercée sur les populations de la région.

La gare de Beauvais qui, dans les beaux jours, a un mouvement de voyageurs qui ne dépasse guère 3,000 à 4,000 par jour, a eu à recevoir et à expédier, dans la journée du 24, dans la matinée, entre 6 heures et 9 heures, et, le soir, entre 4 heures et minuit, près de 80,000 voyageurs civils; 245 trains sont arrivés à la gare ou en sont partis pour assurer tant le service des voyageurs que le service militaire, qui a exigé l'embarquement de 23,000 hommes environ et d'un matériel important.

UNE NOUVELLE POUDRE

Il paraît que notre poudre sans fumée n'est pas suffisante; on va en expérimenter une nouvelle dont l'inventeur est un prêtre français, l'abbé Schnebelin.

Elle n'oxide pas le canon, dit-on, ne produit aucune explosion, ne redoute aucun choc

et ne s'enflamme qu'à 282 degrés centigrades.

L'inventeur a offert de la broyer lui-même en gros grain dans un moulin à café ou de la battre sur une enclume, afin de prouver que la manipulation ne présente aucun danger.

Les expériences s'appliqueront au fusil Lebel, et au canon d'exercice.

Dans un bureau de poste :

— Combien devrais-je vous payer pour envoyer un mandat de 100 fr. à un créancier de Marseille ?

— Un franc.

— Le voici. Envoyez-les.

— Mais les 100 fr. ?

— Ah ! s'il faut donner les 100 fr. par-dessus le marché, zut !

Et le débiteur s'éloigne dignement, emportant ses vingt sous.

Le Rob Lechaux Régénère le Sang

C'est par milliers que l'inventeur reçoit des lettres de remerciements. On en trouve quelques-unes dans l'excellente étude (60^e édition) que M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement si on la lui demande. Il expédie aussi 3 flacons Rob Lechaux, *franco de port et d'emballage*, contre mandat 12 francs, et 6 flacons pour 24 francs.

Le meilleur antiscorbutique et rafraîchissant du sang est la **TISANE DUSSEIN**.

Dernières Nouvelles

LES FÊTES FRANCO-RUSSSES

La municipalité de Toulon a reçu hier soir une dépêche lui faisant connaître les décisions du Conseil des ministres, et déclarant que le ministre de l'intérieur, après avoir examiné le devis des fêtes projetées à Toulon, proposerait au Conseil de mardi de fixer la part contributive de l'Etat dans ces fêtes.

LA CRISE MINIÈRE

Lens, 28 septembre. — Le garde-champêtre de la commune de Bauvin a trouvé sur sa fenêtre une cartouche de dynamite.

Lille, 28 septembre. — Aujourd'hui ont eu lieu des réunions à Auberchicourt et à Somain.

Dans ces deux communes, les mineurs ont décidé de continuer la grève.

Marché de Saumur du Samedi 23 Septembre

| | | | |
|--|-------|----------------------------------|-------|
| Froment-commerce, hectolitre | 15 50 | Bœuf 1 60, vache, kil. | 1 40 |
| id. halle (moyenne) | 15 30 | Veau | 1 60 |
| Méteil | 13 20 | Mouton | 2 20 |
| Seigle | 11 15 | Porc | 1 60 |
| Orge | 11 50 | Poulets la couple | 3 75 |
| Avoine | 10 50 | Dindonneaux | 10 — |
| Sarrasin | 10 50 | Canards | 3 75 |
| Haricots blancs | 40 — | Oies | 9 — |
| Haricots rouges | 32 — | Beurre le kilog. | 2 80 |
| Fèves | — | Œufs la douzaine | 1 10 |
| Noix | 10 50 | Foin, la charretée de 780 kilog. | 160 — |
| Châtaignes | 10 — | Luzerne | 140 — |
| Sel les 100 kil. | 15 — | Paille | 80 — |
| Son | 16 — | Huile de noix, 50 kil. | 130 — |
| Pommes de terre, la barrique, | 16 — | Chanvre 1 ^{re} qualité | — |
| Farine, la culasse de 157 kilog. | 48 — | les 52 kilog. | 500 — |
| Pain 1 ^{re} qual., le kil. | — | id. 2 ^e | — |
| id. 2 ^e id. 0 ^e . 30 » | — | id. 3 ^e | — |
| id. 3 ^e id. 0 ^e . 28 » | — | Charbon de bois, les 100 kilog. | 16 — |
| | | Charbon de terre | 4 — |

Cours des Vins.

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Rouges. | |
| Souzy et environs | la barrique 115 à » |
| Champigny | — 140 à » |
| Varrains | — 105 à » |
| Bourgueil | — 125 à » |
| Restigné | — 120 à » |
| Chinon | — 90 à » |
| Blancs. | |
| Coteaux de Saumur | la barrique 110 à » |
| Ordinaires, environs de Saumur | — 85 à » |
| Saint-Léger et environs | — 85 à » |
| Varrains et environs | — 85 à » |
| Le Puy-Notre-Dame et environs | — 65 à » |
| La Vienne | — 60 à » |
| Cidre de Bretagne | la barrique 20 à » |
| Cidre de Normandie | — 25 à » |

MARCHÉS DE PARIS

| ESPÈCES | PRIX DU KILOG. | | |
|-----------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| | 1 ^{re} q. | 2 ^e q. | 3 ^e q. |
| Bœufs | 1 50 | 1 34 | 1 00 |
| Vaches | 1 44 | 1 26 | 0 80 |
| Veaux | 1 80 | 1 70 | 1 40 |
| Moutons | 1 80 | 1 64 | 1 44 |
| Porcs gras | 1 48 | 1 44 | 1 42 |
| Blés, disponib. | 20 75 | | |
| Avoines, id. | 21 00 | | |

Le Gérant : P. GODET.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1°

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2°

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3°

Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4°

PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5°

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Grand choix D'ARTICLES FUNÉRAIRES

RABAIS DE 30 0/0

L. COCHET

20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

On ne vend meilleur marché nulle part. Prix fixe. — Vente au comptant.

A LOUER OU A VENDRE MAISON Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

ON DEMANDE un jeune homme sachant bien écrire et compter.

S'adresser rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 9.

ON DEMANDE une bonne domestique de 25 à 30 ans.

Une très importante Maison de Mercerie et Bonneterie en gros de la région, demande un **VOYAGEUR** visitant excellent déjà les arrondissements de Tours, Baugé et Saumur. S'adresser bureau du journal.

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le Dimanche 15 octobre 1893, en la salle de la Mairie de Bourgueil, à une heure après midi.

Des Droits de Places

A percevoir en la ville de Bourgueil, pour 3, 6 ou 9 années, à compter du 1^{er} janvier 1894.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GIRAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON D'HABITATION

Sise à Saumur, 49, rue Saint-Nicolas.

Revenu : 500 f.

Facilités de paiement.

GR^e EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

BAISSE DE PRIX

| | |
|---|--------------------------------|
| Bongie, le paquet. » 85 | PÉTROLES ININFLAMMABLES |
| — qualité extra. » 95 | en bidons plombés de 5 litres. |
| — à trous. » 95 | |
| Par 5 kil. hors ville remise des droits d'octroi. | Oriflamme, le bidon, 1 90 |
| Huile colza épurée, 1/2 k. » 40 | Luciline, — 2 » |
| Sucre premier choix, le kilo, 1 fr. 15 ; Scié, 1 fr. 25 | Saxoline, — 2 » |
| Sucre cristallisé, le kilo, 1 fr. 10. | |

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

| | |
|--|---|
| FACTURES TOUTS FORMATS | LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL |
| CARTES D'ADRESSES | FAIRE-PART NAISSANCE |
| ETIQUETTES PARCHEMIN P ^r ENVOIS | CARTES DE VISITE |
| TÊTES DE LETTRES | AFFICHES — PROSPECTUS |
| CIRCULAIRES — ENVELOPPES | PROGRAMMES P ^r FÊTES & SOIRÉES |
| AVIS DE TRAITES — MANDATS | PRIX-COURANTS |
| REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS | MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS |
| REGISTRES | CATALOGUES — BROCHURES |

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEU

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

| PARIS — SAUMUR — BORDEAUX | | | | | | | | | |
|---------------------------|-------------|------------|-------------|------------|--------------|------------|------------|------------|-----------|
| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. matin | S. dir. soir | Mixte soir | Expr. soir | Expr. soir | Omn. soir |
| Paris | | | 7 55 | 8 35 | 12 50 | | 7 55 | 8 30 | 11 25 |
| Chartres | 6 | 9 34 | 10 18 | 2 48 | | 9 41 | 10 12 | 1 33 | |
| Courtalain (départ) | 7 44 | 10 48 | 11 48 | 4 21 | | 10 54 | 11 22 | 2 57 | |
| Château-du-Loir | 10 12 | 12 22 | 1 58 | 6 37 | | 12 35 | 1 07 | 4 53 | |
| Château-la-Vallière | 10 48 | 12 45 | 2 35 | 7 10 | | | 1 30 | 5 26 | |
| Noyant-Méon | 11 20 | 1 05 | 3 08 | 7 40 | | | 1 50 | 5 56 | |
| Linières-Bouton | 11 29 | | 3 17 | 7 49 | | | | 6 06 | |
| Vernantes | 11 41 | | 3 30 | 8 | | | | 6 16 | |
| Blou | 11 52 | | 3 41 | 8 10 | | | | 6 26 | |
| Vivy | 12 | 1 30 | 3 49 | 8 17 | | | | 6 33 | |
| SAUMUR(Orl.)arr. | 12 13 | 1 40 | 4 02 | 8 29 | | 1 49 | 2 22 | 6 44 | |
| (départ) | 12 18 | 1 47 | 4 14 | 8 34 | 9 40 | 1 57 | 2 32 | 6 54 | |
| Nantilly (arrivée) | 12 26 | | 4 22 | 8 41 | | | | 7 01 | |
| SAUMUR(État)ar. | 12 37 | | 4 35 | 8 52 | | | | 7 12 | |
| (départ) | 8 31 | 12 20 | | 4 11 | 8 32 | | | 6 50 | |
| Nantilly (départ) | 12 27 | | 4 23 | 8 43 | | | | 7 3 | |
| Chacé-Varrains | 8 47 | 12 33 | | 4 29 | 8 49 | 9 56 | | 7 9 | |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 | 12 42 | | 4 37 | 8 56 | 10 05 | | 7 16 | |
| Montreuil (départ) | 9 41 | 1 28 | 2 18 | 5 1 | 9 18 | 10 36 | 2 28 | 3 05 | 7 40 |
| Thouars | 10 18 | 2 02 | 2 49 | 5 51 | 10 09 | 11 13 | 2 57 | 3 24 | 8 24 |
| Niort | | | 4 39 | 8 52 | 12 25 | | 4 47 | | 11 41 |
| Saintes | | | 6 42 | 11 59 | | | 6 30 | | 2 19 |
| Bordeaux | | | 10 24 | 4 22 | | | 9 22 | | 4 56 |

| BORDEAUX — SAUMUR — PARIS | | | | | | | | | |
|---------------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|-------------|------------|------------|------------|
| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | Semi dir'sr | Expr. soir | Expr. soir | Mixte soir |
| Bordeaux | | | 5 40 | | 8 25 | | | 3 50 | |
| Saintes | | | 9 2 | | 11 34 | | | 7 15 | |
| Niort | | | 2 4 | 2 36 | | | | 9 6 | |
| Thouars | 6 15 | 8 35 | 12 38 | 1 35 | 4 28 | 5 6 | 10 12 | 11 19 | 8 32 |
| Montreuil (départ) | 7 | 9 40 | 1 | 2 39 | 5 4 | 5 46 | 10 35 | 11 42 | 9 13 |
| Brézé-Saint-Cyr | 7 17 | 9 59 | | 2 53 | 5 18 | 6 1 | | | 9 28 |
| Chacé-Varrains | 7 24 | 10 10 | | 3 | 5 25 | 6 9 | | | 9 36 |
| Nantilly (arrivée) | 7 29 | 10 16 | | 3 05 | | 6 14 | | | 9 41 |
| SAUMUR(État)ar. | 7 40 | 10 23 | | 3 16 | | 6 26 | | | 9 53 |
| (départ) | 7 20 | 10 50 | | 2 54 | | 6 5 | | | soir |
| Nantilly (départ) | 7 30 | 11 | | 3 06 | | 6 16 | | | |
| SAUMUR(Orl.)ar. | 7 38 | 11 08 | 1 26 | 3 14 | 5 36 | 6 24 | 11 | 12 7 | |
| (départ) | 7 44 | 11 20 | 1 33 | 3 19 | soir | 6 29 | 11 | 7 12 | 16 |
| Vivy | 7 56 | 11 33 | | 3 30 | | 6 43 | | | |
| Blou | 8 4 | 11 41 | | 3 38 | | 6 52 | | | |
| Vernantes | 8 15 | 11 41 | | 3 49 | | 7 6 | | | |
| Linières-Bouton | 8 26 | 12 03 | | 4 | | 7 18 | | | |
| Noyant-Méon | 8 37 | 12 15 | 2 09 | 4 11 | | 7 34 | 11 44 | | |
| Château-la-Vallière | 9 7 | 12 45 | 2 28 | 4 41 | | 8 7 | 12 4 | | |
| Château-du-Loir | 9 43 | 1 32 | 2 55 | 5 18 | | 8 46 | 12 33 | 1 39 | |
| Courtalain (départ) | 12 1 | 3 48 | 4 35 | 7 58 | | 11 15 | 2 17 | 3 23 | |
| Chartres | 1 35 | 5 18 | 5 44 | 9 46 | | 12 53 | 3 33 | 4 44 | |
| Paris | 3 25 | | 7 30 | 11 20 | | 3 5 | 5 10 | 6 15 | |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Omn. matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir |
|--------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|------------|-----------|
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 5 44 | | 7 36 | 4 35 | 9 15 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 25 | 7 5 | | 8 | 4 58 | 9 57 |
| Chinon (arr) | 9 4 | 1 5 | 7 29 | | 9 2 | 7 14 | 10 32 |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Marc. matin | Omn. matin | Mixte soir | Omn. soir |
|-----------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------------|
| Poitiers | 6 5 | 6 45 | 12 53 | 7 25 | | |
| Moncontour | 7 41 | 10 47 | 2 34 | 8 52 | | |
| Loudun | 8 42 | 1 39 | 3 56 | 9 36 | | |
| Montreuil (ar.) | 9 19 | 3 14 | 4 35 | 10 15 | | |
| (départ) | 6 50 | 9 27 | 4 5 | 8 10 | 39 | le Vaudelnay |
| le Vaudelnay | 7 2 | 9 39 | 4 30 | 5 19 | 10 50 | Montreuil (ar.) |
| Baugé | 7 14 | 9 51 | 4 53 | 5 30 | 11 1 | (départ) |
| Doué | 7 21 | 9 58 | 5 45 | 5 38 | 11 8 | Loudun |
| Martigné | 7 44 | 10 20 | 6 38 | 5 58 | 11 28 | Moncontour |
| Angers | 9 12 | 11 45 | 9 27 | 7 20 | 12 29 | Poitiers |

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. matin | Omn. soir |
|-----------------|------------|-------------|-------------|------------|-----------|
| Angers | 4 40 | 6 50 | 7 30 | 12 | 6 15 |
| Martigné | 6 1 | 8 32 | 11 | 1 20 | 7 54 |
| Doué | 6 24 | 8 57 | 11 54 | 1 42 | 8 23 |
| Baugé | 6 32 | 9 12 | 16 | 1 50 | 8 31 |
| le Vaudelnay | 6 39 | 9 15 | 12 33 | 1 57 | 8 43 |
| Montreuil (ar.) | 6 48 | 9 26 | 12 51 | 2 6 | 8 54 |
| (départ) | 7 35 | | 2 31 | 2 21 | 9 22 |
| Loudun | 8 24 | | 4 14 | 3 10 | 10 13 |
| Moncontour | 8 56 | | 6 10 | 3 43 | 10 44 |
| Poitiers | 10 33 | | 10 40 | 5 22 | 12 8 |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Omn. | | Expr. | | Omn. | | Expr. | | Omn. | | Expr. | |
|------------------|------|-------|-------|------|------|------|-------|------|------|-------|-------|---|
| | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Nantes (départ) | | | 8 25 | 8 52 | 12 7 | 3 5 | | | 7 35 | 11 40 | | |
| Angers (départ) | 6 23 | 10 27 | 11 55 | 2 57 | 4 55 | 5 10 | 9 35 | 1 35 | | | | |
| La Ménitrie | 7 03 | 10 49 | 12 27 | 3 42 | 5 20 | 6 | 10 1 | 2 1 | | | | |
| Les Rosiers | 7 12 | 10 56 | 12 34 | 3 52 | | 6 13 | | | | | | |
| St-Clément | 7 19 | | 12 40 | 3 59 | | 6 22 | | | | | | |
| St-Martin | 7 26 | | 12 45 | 4 7 | | 6 31 | | | | | | |
| Saumur (arrivée) | 7 39 | 11 11 | 12 55 | 4 20 | 5 41 | 6 48 | 10 24 | 2 24 | | | | |
| (départ) | 7 46 | 11 16 | 1 4 | 4 31 | 5 44 | 6 58 | 10 30 | 2 29 | | | | |
| Varennes | 8 | 11 26 | 1 11 | 4 45 | | 7 16 | | | | | | |
| Port-Boulet | 8 16 | 11 | | | | | | | | | | |